



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 25 avril 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 25 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 23 avril 2025

**Délibération n° 202527: Tarif et conditions de gratuité du repas des aînés**

**Présents : 14**

Laury Lefèvre, Corine Levreaud, Claude Migner, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Patricia Lauriol, Isabelle Roberti, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Natacha Floury-Hybertie, Henri Pereira Ramos, Henri Such, Samantha Dornignac, Hughes Floury

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0**

**Absent(s) excusé(s) : 1**

Cyril Grisvard

**Absent(s) : 0**

Secrétaire de séance : Mme Myriam Robitaillié.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le samedi 17 mai 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le repas est offert pour toutes les personnes résidants sur la commune ayant 65 ans et plus.

Monsieur le Maire propose un tarif à 38.00 euros par personne, pour toutes personnes souhaitant participer au repas et ne remplissant pas les conditions de gratuité fixées ci-dessus.

Madame Corine Levreaud demande la gratuité du repas pour l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de Madame Levreaud.

Après délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- le tarif de 38.00 euros par personne, pour les personnes souhaitant participer au repas et ayant moins de 65 ans et/ou ne résidant pas sur la commune.
- La gratuité du repas pour l'ensemble des élus présents au repas

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

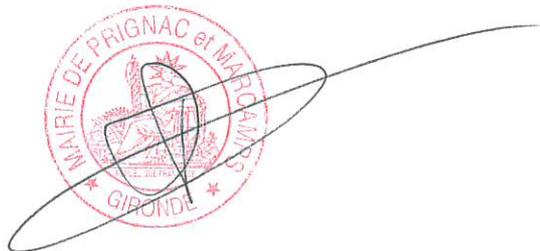
Publié le

ID : 033-213303399-20250425-202527-DE



Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 25 avril 2025

Secrétaire de séance,  
Myriam Robitaillié



Le Maire  
Laury Lefèvre

